



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Direction départementale  
des territoires  
Service espace rural,  
risques et environnement  
Bureau risques et sécurité  
Affaire suivie  
par David SCHMIDT  
Tél : 05 55 51 69 74  
david.schmidt@creuse.gouv.fr

Guéret, le 19 JUIN 2020

Le chef du bureau risques et sécurité

à

Madame le chef du bureau urbanisme et droit  
des sols

**Objet** : PC 023 093 19 X 0013  
SOLEFRA 5 SAS – construction d'une centrale photovoltaïque  
**Réf.** : votre demande d'avis  
**P.J.** : dossier en retour

Vous m'avez transmis pour avis au regard des risques la demande de permis de construire visée en objet.

Le projet concerne la construction d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles B63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 791, 792, 795, 797 et 799 au lieu-dit « Las Quettas » sur le territoire de la commune de Gouzon.

L'ensemble du territoire de la commune de Gouzon est situé en zone d'aléa sismique de niveau faible (zone 2) ce qui implique des règles de construction particulières pour les bâtiments de catégories d'importance III ou IV.

Par ailleurs, la commune de Gouzon est située en zone 3 de potentiel radon qui n'implique aucune obligation pour ce type de projet.

Par conséquent, j'émet un avis favorable au projet.



Le chef du BRS

Brigitte BORDAT